



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3541 — Vendredi 19 Février 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE RELATIF AU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION 2

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION : HELION CAPITAL 3

AVIS DES SOCIETES

LIBERATION DE LA DEUXIEME MOITIE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - 3

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «ASSURANCES SALIM» 4-8

COURBE DES TAUX 9

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 10

ANNEXE

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne que le rapport annuel sur la gestion prévu à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹ et à l'article 44 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² doit contenir les informations suivantes :

- un exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société ;
- l'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années ;
- les indicateurs spécifiques par secteur (à définir par décision générale du Conseil du Marché Financier) ;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi ;
- l'évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir ;
- les activités de la société en matière de recherche et de développement ;
- les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers ;
- l'activité des sociétés dont elle assure le contrôle ;
- les prises de participation ou les aliénations ;
- les renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote ;
- l'information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale ;
- le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance ;
- les principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration et de direction ;
- le rôle de chaque organe d'administration et de direction ;
- les comités spéciaux et le rôle de chaque comité ;
- l'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale ;
- le déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendrés ;
- un bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats ;
- le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ;
- le cas échéant, le rapport du comité permanent d'audit concernant, notamment, la proposition de nomination du commissaire aux comptes ;
- l'intéressement du personnel, la formation ou tout autre forme de développement du capital humain ;
- les éléments sur le contrôle interne.

Le rapport annuel sur la gestion de la société doit être établi selon le modèle présenté à l'**Annexe n°12** du règlement susvisé. La société peut insérer dans son rapport annuel d'autres rubriques spécifiques à son activité en plus de celles mentionnées ci-dessus.

A cet effet, le rapport annuel gagnerait en pertinence en intégrant:

- Des données sur l'état de réalisation des prévisions annoncées antérieurement avec une explication appropriée des écarts;
- Des indications sur les efforts en matière d'innovations et d'amélioration de la qualité;
- Des éléments en matière de gouvernance et d'éthique;
- Des indications en matière de développement durable;
- Toute autre élément mis en œuvre pour appliquer la politique de l'entreprise, du secteur et de la profession.

Par ailleurs, le CMF rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales, le comité permanent d'audit de chacune des sociétés concernées par lesdites dispositions est appelé à proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur, et entreprendre toutes les actions nécessaires pour l'amélioration de la qualité de l'information financière.

1 Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

2 Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009

COMMUNIQUE DU CMF (suite)

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a accordé, en date du 17 février 2010, son agrément pour la constitution de la Société de gestion suivante :

HÉLION CAPITAL

*Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières .*

«**Héliion Capital**» a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 février 2010 , en tant que société de gestion d'un capital de D. 150 000 spécialisée dans :

- la gestion individuelle,
- la gestion des sociétés d'investissement à capital variable et des fonds communs de placement en valeurs mobilières.

2010 - AS - 94

AVIS DES SOCIETES

LIBERATION DE LA DEUXIEME MOITIE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

- BNA -

Siège social : Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis -
Registre de commerce : B142431996

Libération de la deuxième moitié restante de l'augmentation de capital en numéraire de 110MD à 160MD

La Banque Nationale Agricole a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 Mars 2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 60 MD, pour le porter de 100MD à 160MD. Cette augmentation de capital a été réalisée en deux opérations simultanées comme suit :

Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 10MD, par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5D, à raison d'1 (une) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes;

Augmentation de capital en numéraire de 50MD à libérer sur une période de deux ans (la moitié en 2009 lors de la souscription et la deuxième moitié en 2010) et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles de nominal 5D et au prix d'émission de 7D, soit une prime d'émission de 2D, à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. La souscription à cette augmentation de capital a eu lieu du 04/05/2009 au 06/07/2009 inclus. La libération de la première moitié de cette augmentation ainsi que la prime d'émission ont été effectuées à la souscription.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 02/12/2009, d'appeler la deuxième moitié restante de cette augmentation de capital. **La période de libération s'étalera du 23/02/2010 au 09/03/2010 inclus.**

La BNA prie en conséquence ses actionnaires de bien vouloir procéder dans les délais indiqués ci-dessus au versement des sommes dues représentant la libération de la moitié restante des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

Les versements seront effectués, sans frais, auprès des intermédiaires en bourse et auprès des teneurs de comptes. Le dénouement de l'opération de l'augmentation de capital sera effectué à travers la STICODEVAM.

Les fonds versés seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole - BNA - Agence Succursale de Tunis sous le N° 03-135-120-0321-046223-13 et réservé à l'augmentation de capital de la BNA.

2010 - AS - 92

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «ASSURANCES SALIM»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Assurances SALIM».

Dans le cadre du prospectus, la société «Assurances SALIM» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance;
- Régulariser courant 2010 sa situation de participation croisée avec la BH par la cession des actions détenues au capital de cette dernière;
- Finaliser la mise en place de son nouveau système d'information au cours du premier trimestre 2010;
- Mettre à jour son manuel de procédures et d'organisation courant de l'année 2010;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH ⁽¹⁾ s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest Sicaf, SIM SICAR, Modern Leasing et SIFIB BH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Assurances SALIM» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 30/12/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Assurances SALIM» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Assurances SALIM» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 15 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

• Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 20/11/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Assurances SALIM» tenue le 09/12/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

• Autorisation d'augmentation du capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/12/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Assurances SALIM » de 10 000 000 dinars à 13 300 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 3 300 000 dinars et l'émission de 660 000 actions nouvelles.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour arrêter les périodes, fixer le prix d'émission, les caractéristiques et les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/12/2009, le Conseil d'Administration de la société «Assurance SALIM» a fixé, lors de sa réunion du 29/12/2009, le prix d'émission des actions nouvelles à 15 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 10 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2009.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/12/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 660 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 24,81% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Assurances SALIM»

Siège social : Immeuble Eljamel, Avenue Mohamed V -1002 Tunis-

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 15/09/1995

Capital social : 10 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet, en Tunisie et à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats, de conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances conformément à la législation en vigueur.

En vue de la réalisation de cet objet social et en vue plus spécialement de la gestion et du placement des actifs et des disponibilités de la société, celle-ci peut effectuer ou participer à toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **01/03/2010** au **12/03/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2009**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Assurances SALIM» a été fixé à **15 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Assurances SALIM» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°**14207207300700249331** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence International.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 660 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 24,81% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/12/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 50% des actions offertes, soit 330 000 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM sollicitant au minimum 200 actions et au maximum 13 300 actions;
- ❖ **Catégorie B** : 30% des actions offertes, soit 198 000 actions, seront réservées aux OPCVM (SICAV et FCP) tunisiens sollicitant au minimum 200 actions et au maximum 66 000 actions;
- ❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 99 000 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 200 actions;
- ❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 33 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et SALIM réparti comme suit:
 - 4% soit 26 400 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Assurances SALIM»;
 - 1% soit 6 600 actions pour le personnel de la société «Assurances SALIM».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR;
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie, à l'exception de la catégorie D.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Assurances SALIM» a été fixé à **15 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société «Assurances SALIM» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories

- ❖ 50% pour la catégorie A «personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM », soit 330 000 actions;
- ❖ 30% pour la catégorie B «OPCVM (SICAV et FCP) tunisiens», soit 198 000 actions;
- ❖ 15% pour la catégorie C «personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères», soit 99 000 actions,
- ❖ 5% pour la catégorie D «personnel du groupe BH et SALIM», soit 33 000 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D** : les demandes de souscription du personnel du groupe BH et SALIM seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit:
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Assurances SALIM»;
 - 1% pour le personnel de la société «Assurances SALIM».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Tunisie Valeurs et de la SIFIB-BH -

intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société «Assurances SALIM» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 02/09/1998 sous le code ISIN TN0006550016.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 6 mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre la SIFIB-BH intermédiaire en Bourse et des sociétés du groupe BH, actionnaires de la société «Assurances SALIM»: la BH, l'Épargne Invest SICAF et la SIM SICAR, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 1 000 000 de dinars et 65 333 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Assurances SALIM» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-687 du 12 février 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société «Assurances SALIM», de la SIFIB-BH et de Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 FEVRIER 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,127%		
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,131%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,149%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,152%	1 003,448
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,166%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,195%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,211%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,225%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,242%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,259%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011	4,291%		
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,278%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,325%	999,426
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,392%	1 030,806
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,500%		1 013,806
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,563%	1 050,098
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,617%	1 106,292
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,642%	1 139,636
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,704%	1 099,548
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,820%	1 021,826
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,883%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,962%	1 107,739
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,113%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,140%		1 025,239
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,477%	1 123,656

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALEUR	
			LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
			Du 18/02/2010	Du 19/02/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,295	131,305	0,670	0,51%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	103,530	103,540	0,469	0,46%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,488	102,501	0,459	0,45%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	105,225	105,235	0,530	0,51%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	104,780	104,791	0,570	0,55%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	104,915	104,926	0,557	0,53%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	103,569	103,579	0,547	0,53%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,193	103,204	0,542	0,53%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	106,760	106,770	0,482	0,45%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,062	105,073	0,579	0,55%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	108,853	108,864	0,530	0,49%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,097	104,108	0,547	0,53%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	103,763	103,774	0,508	0,49%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	106,697	106,707	0,536	0,50%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	104,935	104,946	0,601	0,58%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	106,756	106,766	0,475	0,45%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	107,619	107,629	0,492	0,46%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,104	105,114	0,476	0,45%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	105,695	105,706	0,560	0,53%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	104,707	104,718	0,534	0,51%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	103,626	103,637	0,580	0,56%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,111	105,121	0,498	0,48%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	104,620	104,630	0,492	0,47%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,075	105,085	0,528	0,50%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,283	103,292	0,455	0,44%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,373	100,380	0,380	0,38%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,184	1,184	0,004	0,34%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,348	11,349	0,051	0,45%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,545	10,546	0,053	0,51%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 102,620	102,767	0,515	0,50%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	102,657	102,667	0,474	0,46%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	105,530	105,542	0,608	0,58%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,392	43,396	0,203	0,47%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,507	31,510	0,158	0,50%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	95,600	95,218	4,075	4,47%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	142,374	142,383	5,988	4,39%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 422,416	1 422,173	66,857	4,93%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	76,733	76,722	2,107	2,82%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108,773	108,423	3,108	2,86%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,156	72,931	2,543	3,61%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,751	-	1,010	1,77%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,213	58,169	1,018	1,77%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,546	102,446	1,418	1,40%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110,269	110,188	3,204	2,99%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,947	15,937	0,375	2,41%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	105,265	105,217	5,526	5,54%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	275,107	274,575	20,125	7,91%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	117,561	117,225	3,468	3,05%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 004,842	2 002,006	111,405	5,89%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 052,167	2 054,980	65,118	3,27%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 168,295	167,681	8,594	5,40%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 149,330	148,994	5,166	3,59%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,191	133,104	3,209	2,47%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,159	2,160	0,142	7,04%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,737	1,738	0,070	4,20%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 709,366	9 670,607	528,280	5,78%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,773	11,766	0,235	2,04%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,615	12,593	0,266	2,16%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,445	16,367	0,570	3,61%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,934	16,862	1,301	8,36%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 138,056	138,248	10,460	8,19%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,841	124,215	4,508	3,77%
FCP BNAC CONFiance	BNA Capitaux	26/08/2009	** 120,304	119,898	3,578	3,05%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,994	18,917	1,246	7,05%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 184,960	1 187,506	28,060	2,42%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 306,566	6 306,011	137,619	2,23%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,579	115,358	2,003	1,77%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 121,902	121,280	6,181	5,37%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 100,768	1 105,845	-2,349	-0,21%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	** 151,373	151,017	8,463	5,94%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	** 656,804	654,964	36,719	5,94%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 150,368	151,214	10,702	7,62%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	128,465	127,712	7,657	6,38%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	128,366	127,967	8,310	6,94%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	121,035	120,733	6,058	5,28%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	110,809	110,684	3,016	2,80%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	115,006	115,517	3,779	3,38%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	115,563	116,553	4,076	3,62%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	13,515	13,456	0,859	6,82%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	111,666	111,673	6,367	6,05%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	107,698	107,511	3,627	3,49%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	10,558	10,588	0,203	1,95%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 378,846	5 375,330	147,421	2,82%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,246	11,211	0,365	3,37%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	148,255	150,511	16,343	12,18%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 274,320	1 266,024	99,360	8,52%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,155	1,158	0,052	4,70%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	102,026	101,847	2,110	2,12%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	10 094,127	10 102,515	112,779	1,13%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	100,219	100,230	0,230	0,23%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	100,154	100,204	0,204	0,20%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	100,152	100,201	0,201	0,20%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Assurance Maghrébia Vie », Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux -International- « SONEDE International », l'ouverture au public de FCP Amen Prévoyance, FCP Amen performance, FCP serena valeurs financières et Maxula Placement SICAV et la radiation de la cote de la bourse de la société « Palm Beach Hotels Tunisia -PBHT- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouria -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	21, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 785 277
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouria -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
23.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	
24. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
25. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
26. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	42, rue Ibn Charaf -1002 TUNIS-	71 789 733
27. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
28. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 766 900
29. Société Frigorifique et Brasserie de Tunis "SFBT"		71 189 200
30. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS- Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	71 840 869
31. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"		70 728 728
32. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
33. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
34. Société Magasin Général "SMG"	24, avenue de France -1000 TUNIS-	71 321 058
35. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
36. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
37. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouria -1001 TUNIS-	71 340 477
38. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis	70 837 000
39. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	El Khadra Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 230 400
40. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"		71 713 100
41. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	5, rue 8603, Z.I la Charguia I	71 770 300
42. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS- Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	71 384 200
43. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"		72 640 650
44. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
45. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

46. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
47. TUNINVEST SICAR	Immeuble IRIS -2045 LES BERGES DU LAC-	71 862 311
48. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
49. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
2.SERVICOM	Cité Ishbilia , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS- Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 841 322
4. Amen Project SICAF		71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	71 784 544
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"		
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS- 90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	71 781 500
16. Banque Zitouna		70 853 153
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS- Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"		71 333 400
20. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
21. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
221.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
23. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
24. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
25. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
26. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 843 900
27.Hannibal Lease S.A		71 964 600
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565
30. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis Rue Jean Jacques Rousseau, Immeuble Babel Bloc C, 5 ^{ème} étage -1073 Montplaisir-	71 845530
33. Palm Beach Hotels Tunisia "PBHT"	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	71 848 966
34. Palm Beach Palace Jerba		75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA- Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	75 657 300
37. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"		71 788 800
38. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
39. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318

40. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitul, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
41. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
42. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
43. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
44. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
45. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliaana - 6100 SILIANA-	78 873 085
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	75 642 628
47. Société de services des Huileries		74 624 424
48. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
49. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
50. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
51. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
52. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
53. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
54. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel Palma Djerba, BP 245 -4116 AGHIR MIDOUN/DJERBA-	75 750 830
55. Société Djerba Aghir		
56. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
57. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	1, Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société Générale des Supermarchés TOUTA	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	72 675 998
60. Société Groupe GMT « GMT »		73 246 355
61. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE- Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 226 699
62. Société Hôtelière SAMARA		73 246 355
63. Société Hôtelière Mouradi Golf	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
66. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67. Société Hôtelière & Touristique Syphax	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68. Société Hôtelière KURIAT Palace		73 242 170
69. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE - BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam- Sousse-	73 246 355
70. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"		
71. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
72. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
73. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
74. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
75. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
76. Société Maille Club	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
77. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
78. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
79. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
80. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale d'Importation et d'Exportation	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
82. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
83. Société Soleil d'Hammamet " Hôtel Club Venus "	Hôtel Club Venus 8050 Hammamet	72 227 211
84. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 348 250
85. Société Touristique El Mouradi -STM -		73 246 355
86. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
87. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 798 211
88. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"		

89.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
90.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble ELJEMEL, Avenue Mohamed V -1002 Tunis-	71 840 900
91.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"	25, rue Belhassen Ben Châabane -1005 EL OMRANE-	71 899 648
92. Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RÉ"	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 891 011
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
98.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
99. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS- Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	70 132 010
100.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	39, avenue du 10 Décembre, El Menzah IV -1004 TUNIS-	71 713 555
101. UBCI Leasing		71 231 333

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Dénomination sociale	Gestionnaire	Tél.
1. AIRLINES FCP VALEURS CEA	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
2. AL AMANAH EQUITY FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
3. AL AMANAH ETHICAL FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
4. AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
5. AL AMANAH PRUDENCE FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
6. ALYSSA SICAV	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
7. AI HIFADH SICAV	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis	71 718 241
8. AMEN PREMIERE SICAV	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
9. ARABIA SICAV	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
10. ATTIJARI FCP CEA	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 843 655
11. Attijari Obligataire SICAV	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
12. Attijari SICAV Placements	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
13. Attijari Valeurs SICAV	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
14. Cap Obligataire SICAV	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
15. FCP Amen Performance	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
16. FCP Amen Prévoyance	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
17. FCP AXIS AAA	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
18. FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
19. FCP AXIS Capital protégé	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
20. FCP AXIS TUNISIE INDICE	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
21. FCP BIAT Epargne Actions	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis	71 340 733
22. FCP BNAC CONFIANCE	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
23. FCP BNAC PROGRES	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
24. FCP Capitalisation et garantie	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
25. FCP CEA MAXULA	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
26. FCP IRADETT 100	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
27. FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV	71 232 899
28. FCP FINA 60	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac	71789054
29. FCP INDICE MAXULA	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
30. FCP IRADETT 50	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
31. FCP IRADETT 20	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
32. FCP IRADETT CEA	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
33. FCP KOUNOUZ	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis	71 718 233
34. FCP MAGHREBIA Dynamique	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
35. FCP MAGHREBIA Modéré	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
36. FCP MAGHREBIA Prudence	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385

37. FCP MAGHREBIA select actions	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66 Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 941 385
38. FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
39. FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
40. FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
41. FCP MAXULA STABILITY	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
42. FCP OPTIMA	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
43. FCP SALAMETT CAP	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
44. FCP SALAMETT PLUS	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
45. FCP SECURAS	34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV	71 232 899
46. FCP SECURITE	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis Rue du Lac Lé mam Immeuble NAWREZ -BLOC C-Appartement C21 -1053- Les berges du Lac	71 788 228
47. FCP SERENA VALEURS FINANCIERES		
48. FCP SMART EQUITY	4 Bis, Rue Amine Abassi, 1002, Tunis	
49. FCP Valeurs CEA	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
50. FCP VALEURS QUIETUDE 2014	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	
51. FCP VALEURS SERENITE 2013	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
52. FINA O SICAV	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac Rue du Lac Constance	71789054
53. Fidelity Obligation SICAV	Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
54. Général Obligataire SICAV	16, Avenue Jean Jaurès - 1000 Tunis	71 252 044
55. Internationale Obligataire SICAV	1, rue Kamel Attaturk -1000 Tunis-	71 349 710
56. MAC CROISSANCE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
57. MAC EQUILIBRE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
58. MAC EPARGNANT FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
59. MAC EPARGNE ACTIONS FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
60. MAC EXCELLENCE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
61. MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
62. MAXULA PLACEMENT SICAV	Rue du Lac Lé mam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
63. MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
64. PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
65. POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	La Poste Tunisienne, rue Hédi Noura -1030- Tunis	71 848 230
66. SANADETT SICAV	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
67. SICAV AMEN	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
68. SICAV AMEN TRESOR	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
69. SICAV AVENIR	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 232 899
70. SICAV AXIS trésorerie	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
71. SICAV BH Obligataire	1 Rue 8000, angle 11 Av.Kheireddine Pacha 1002 TUNIS	71 848 819
72. SICAV BH PLACEMENT	1 Rue 8000, angle 11 Av.Kheireddine Pacha 1002 TUNIS	71 848 429
73. SICAV BNA	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
74. SICAV Croissance	2, rue de Turquie -1001 Tunis	71 332 188
75. SICAV Entreprise	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
76. SICAV L'EPARGNANT	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 718 000
77. SICAV L'INVESTISSEUR	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 718 000
78. SICAV OPPORTUNITY	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 351 398
79. SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis	71 131 910
80. SICAV PLUS	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
81. SICAV PROSPERITY	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 340 733
82. SICAV Rendement	2, rue de Turquie -1001 Tunis-	71 332 188
83. SICAV SECURITY	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
84. SICAV Trésor	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 351 398
85. Stratégie actions SICAV	4 bis, Rue Amine El Abassi 1002 - Tunis Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis	71 788 602 71167503
86. TUNISIAN EQUITY FUND		

87. TUNISO EMIRATIE SICAV	5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 - Tunis	71 794 176
88. Tunisie SICAV	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
89. UBCI Univers Actions SICAV	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
90. Union Financière HANNIBAL SICAV	3, rue Jenner, Place d'afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
91. Union Financière Salammbô SICAV	3, rue Jenner, Place d'afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
92. Univers Obligations SICAV	11, rue Abderr.Azzam-CPX Kheireddine Pacha - 1002 Tunis-	71 843 655

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*